

Date

« Civilité des parents »
« Adresse »

Cabinet du Maire

Référence :

Objet :

Affaire Suivie par :

« Civilité parents »

En vertu de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 (J.O. n°56 du 7 mars 2007), je souhaite m'entretenir avec vous au sujet des agissements de votre enfant, qui troublent régulièrement la tranquillité des habitants « du quartier ... ».

J'attire votre attention sur l'importance de ce rendez-vous. Il sera l'occasion de faire le point sur les droits et devoirs des parents envers leur(s) enfant(s) et d'examiner avec vous comment la municipalité peut vous apporter des conseils ou une aide dans l'exercice de l'autorité parentale.

Par ailleurs, vous devez également connaître les sanctions pénales et financières auxquelles vous vous exposez si votre enfant persiste dans son attitude.

En conséquence, vous voudrez bien vous présenter à cet entretien :

**Le « Date de la convocation »
A mon bureau de l'Hôtel de ville**

(Accompagné de votre enfant – à l'appréciation du maire -)

Merci de bien vouloir confirmer votre présence en appelant le « numéro de téléphone du secrétariat du maire ou de son cabinet » dès réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, « civilité », à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire